

Le vote de loi de finance 2014 par les parlementaire ce mercredi va permettre d'augmenter les ressources de l'Etat et les caisses du trésor public. Ce nouveau projet de loi de finance qui, dès sa sortie a été critiqué par la CGEM, sera validé par le nouveau ministre de l'Economie dès son retour des Etats-Unis.

Des taxes, et encore des taxes.

Une des priorités de ce projet de Loi de finance est de ramener le déficit budgétaire à 4,9% du PIB sur la base d'une croissance de 4,2%. Pour ce faire, le gouvernement a axé sa stratégie sur la réforme des taxes et impôts à payer. En effet, plusieurs nouvelles taxes vont apparaître en 2014. Dorénavant une taxe de 5% devra être versée lors d'un achat d'un véhicule dépassant 400.000 Dhs, et au-delà de 800.000 Dh la taxe s'élèvera à 20%. Les voyages seront également taxés et ce, pour approvisionner le fonds de la cohésion sociale et soutenir le tourisme au Maroc. A tout achat d'un billet en classe économique, les voyageurs devront verser 100 DH de plus (400 Dhs de plus pour les billets en classe affaire). Dans le secteur de l'agriculture une nouvelle taxe va concerner les grandes sociétés agricoles réalisant un chiffre d'affaire supérieur ou égal à 5 millions de Dhs et ce à partir du 1^{er} janvier. Les petits agriculteurs quand à eux continueront à être exonérés d'impôt. Pour les inciter à transformer leur exploitation en sociétés, le droit d'enregistrement ne s'élèvera qu'à 1000 Dhs et ce à partir du 1^{er} janvier.

En ce qui concerne l'habitat, de nouvelles mesures vont être mises en place autour du prix d'achat d'un logement. En effet, la vente du mètre carré couvert du logement destiné à la classe moyenne est désormais à 6000 Dhs hors taxe au lieu de 6000 Dhs TTC jusqu'à présent

Enfin, pour ce projet de loi de finance 2014, l'innovation a été la participation des citoyens aux débats. Le gouvernement a mis en place le projet «*Projet budget citoyen*» qui a permis aux marocains de suivre l'évolution de projet de finance de cette année. Il s'agit d'un document de 30 pages téléchargeables sur le site du ministère qui présente une synthèse du contexte général et les principales rubriques qui intéressent les citoyens (recette fiscale, dépenses de fonctionnement, orientations générales, infrastructures...). Cette initiative, première du genre dans le pays, ne permet pas cependant une grande interactivité avec les internautes en raison de l'absence de forum ou de plateforme des échanges.